



Equipements sportifs & Classement fédéral

Compte-rendu de la visioconférence nationale des Commissions Départementales Equipements

Thématique :

☐ Présidence

☐ Administration et Finances

☐ Haut Niveau

☐ Formation & Emploi

☐ Marque

☒ Clubs et Territoires

☐ Compétitions

☐ Affaires juridiques et Institutionnelles

☐ Développement

☐ Filiales

Destinataires :

☐ Comités

☐ Ligues

☐ Ligues et Comités

☒ Ligues, Comités et Clubs

☐ CTS

Nombre de pièces jointes : 1

☒ Information

☐ Echéance de réponse :

N-Réf. :

- Note du 8 juin 2026 relative au compte rendu de la visioconférence nationale des Commissions Équipements du 26 mai 2026.

Synthèse : Dans le cadre des travaux menés par la Commission Fédérale Équipements (CFE), une visioconférence nationale s'est tenue le 26 mai 2026 à destination des Commissions Départementales Équipements (CDE). Le Pôle Clubs & Territoires vous propose un compte rendu, comprenant le support de présentation, un lien vers le visionnage de la réunion, ainsi qu'une FAQ globale.

Mots clés : équipements sportifs, classement fédéral, FBI, règlement, visioconférence, CDE, CFE, salles, terrains

La Commission Fédérale Equipements (CFE) a réuni les Commissions Départementales Equipements (CDE) à une visioconférence nationale le 26 mai 2026.

La FFBB tient à remercier l'ensemble des participants, réunissant plus de 80 représentants des territoires, pour leur forte mobilisation et la richesse des échanges.

Cette réunion avait pour objectif de présenter :

- Les évolutions majeures de l'outil FBI, désormais au cœur de la gestion des dossiers de classement.
- La nouvelle organisation et le fonctionnement de la CFE.
- Les priorités stratégiques confiées aux CDE.
- Ainsi que les principales orientations de la réforme du règlement des équipements sportifs 2026-2027.

Ces évolutions s'inscrivent dans une démarche globale de modernisation, simplification et fiabilisation des procédures fédérales.

Nous communiquons ci-dessous et en pièce jointe les éléments abordés au cours de cette réunion.

RAPPEL REGLEMENTAIRE

Selon le code du sport, la FFBB, en tant que fédération délégataire, est responsable de définir les règles permettant le bon déroulement des compétitions et de vérifier que les équipements sportifs utilisés sont conformes à ces règles.

Ces exigences concernent **uniquement les installations utilisées en compétition** : elles ne s'appliquent pas aux équipements dédiés exclusivement à l'entraînement ou à l'enseignement, et ne peuvent pas imposer des obligations liées à des objectifs commerciaux (capacité d'accueil du public, retransmission télévisuelle, etc.) ([art. R.131-33 du code du sport](#)).

Les règles définies doivent rester adaptées aux besoins réels de la pratique, sans imposer de marque spécifique. Cette compétence relève exclusivement de la Fédération.

Dans ce cadre, **les CDE jouent un rôle essentiel** : elles assurent, au plus près des territoires, le recensement, le classement fédéral et le suivi des installations, contribuant ainsi à garantir la sécurité des pratiquants et la conformité des équipements pour les compétitions fédérales.

COMPTE RENDU GENERAL

La CFE : une organisation renforcée en lien avec le Pôle Clubs & Territoires (PCT)

En lien direct avec la mission de développement des lieux de pratiques et le PCT, la CFE a restructuré ses équipes autour de référents thématiques et territoriaux. Depuis 2025, cette équipe consolidée se réunit **mensuellement** afin d'instruire les demandes de classement et de dérogation, permettant :

- Un traitement régulier des dossiers,
- Une réduction des délais,
- Une harmonisation des décisions.

Cette organisation vise à améliorer la **lisibilité et l'efficacité du processus de classement** des salles et terrains.

Des priorités clairement identifiées pour les CDE

Quatre priorités structurent l'action des CDE pour les prochaines saisons :

1. Recensement et classement des terrains extérieurs

- Enjeu majeur de connaissance du parc d'équipements, et des pratiques fédérales en extérieur.

2. Mise en conformité des salles utilisées en compétition

- À l'issue de la saison 2026-2027, les équipements non classés ne seront plus désignables en compétition.
- Cette évolution sera mise en œuvre de manière progressive et adaptée aux réalités territoriales et locales.

3. Fiabilisation de la base de données FBI

- Mise à jour des salles et terrains ; amélioration de la qualité et de l'exhaustivité des données.

4. Renforcement de l'accompagnement des territoires

- Positionnement des CDE comme référents techniques auprès des clubs et collectivités,

Ces priorités traduisent une évolution du rôle des CDE, désormais au cœur d'une logique d'accompagnement et d'expertise territoriale, dans un contexte marqué à la fois par la saturation des équipements sportifs, par l'ouverture progressive des équipements scolaires aux clubs et par le développement des terrains extérieurs.

FBI : un outil central, modernisé et dématérialisé

La Fédération poursuit la [dématérialisation complète des procédures de classement dans FBI](#), désormais **support unique du dossier**.

Principales évolutions

- Suppression du e-dossier PDF (sauf document complémentaire de relevés de mesures),
- Saisie complète des informations directement dans l'outil,
- Mise en place de statuts, états de suivi.
- Notifications automatiques aux CDE pour le pilotage des dossiers.

Nouvelles fonctionnalités

- Génération directe des [attestations de classement et de dérogation](#) dans FBI
- Amélioration de la lecture et de la traçabilité des décisions,
- Lien avec les données nationales (DATA.ES).

Ces évolutions visent notamment à simplifier les procédures et renforcer la fiabilité et la cohérence des données.

DATA.ES : un outil d'analyse et de connaissance des territoires

Le portail [DATA.ES](#) constitue désormais une base complémentaire utile pour :

- Identifier et localiser les équipements,
- Produire des analyses territoriales,
- Comparer les territoires (taux d'équipement, carences, typologies).

Cet outil, basé sur des données déclaratives, nécessite toutefois une vigilance sur la qualité des informations, et une contribution active des collectivités pour son enrichissement.

Une réforme majeure du règlement des équipements sportifs

Sous réserve de validation par la [CERFRES](#) dans les prochaines semaines, le règlement évoluera vers une structuration en **cinq niveaux de classement (S1 à S5)**, en remplacement des niveaux actuels, afin de renforcer la lisibilité globale et de mieux aligner le niveau des équipements avec celui des compétitions.

Cette évolution s'accompagne d'une **clarification du cadre réglementaire**, distinguant plus nettement les exigences selon leur nature (obligations du code du sport, de sécurité, sportive ou de confort).

Des **mesures transitoires** sont prévues afin de permettre le reclassement automatique de la grande majorité des salles, tout en limitant les impacts sur les règlements sportifs particuliers jusqu'à la saison 2027-2028.

Objectifs de la réforme :

- Adapter les exigences aux réalités territoriales, au plus bas niveau comme au très haut-niveau.
- Enrichir mais aussi simplifier la lecture du règlement.
- Encourager le classement des équipements, notamment dans les territoires carencés, les zones très urbaines et les territoires ultra-marins.
- Accompagner le développement des pratiques sur les terrains extérieurs.

Développement des terrains extérieurs

Une nouvelle logique de classement des terrains va être introduite, avec une ouverture élargie à la compétition 3x3 et 5x5, du niveau T1 au niveau T3.

Formation et accompagnement

Afin d'accompagner ces évolutions, la FFBB met en place : des modules de formation au **Campus FFBB (août 2026)**, des outils **e-learning**, des supports pédagogiques dédiés.

L'objectif est de garantir une appropriation progressive et homogène des nouveaux outils et règlements, à partir de la rentrée sportive 2026-2027.

Par ailleurs, les CDE auront prochainement la possibilité de bénéficier d'un accompagnement personnalisé, en réservant des créneaux d'échanges avec la mission de développement des lieux de pratiques, via un outil de planification dédié.

Conclusion

Cette visioconférence confirme une transformation importante des outils et du fonctionnement des Commissions Equipements de la FFBB, reposant sur :

- La simplification des procédures,
- La modernisation du cadre réglementaire,
- La montée en compétence des CDE et le renforcement de leur rôle stratégique dans les territoires.

Les CDE sont ainsi pleinement positionnées comme des **acteurs clés du développement des lieux de pratiques**, au service des clubs, des collectivités et de la structuration du basket sur l'ensemble du territoire.

La Foire Aux Questions (FAQ) des CDE

Au cours de la réunion, riches en échanges et partages d'expériences, plusieurs questions ont été posées. Nous vous communiquons ci-après la FAQ qui en ressort, principalement à destination des CDE :

1. Terrains extérieurs sans nouveaux tracés : faut-il les classer ?

Oui. Le classement peut être engagé même en l'absence des nouveaux tracés, notamment en l'absence de la ligne à 11m spécifique aux terrains de 3x3. La réforme réglementaire à venir prévoit un assouplissement des exigences sur les terrains extérieurs, afin de favoriser leur recensement et leur classement.

2. Origine des terrains extérieurs présents dans FBI.

Les terrains actuellement visibles dans FBI proviennent d'anciennes bases de données (notamment issues de l'État) et sont en cours de fiabilisation. Cette base n'est pas encore totalement consolidée et nécessite un travail de mise à jour par les services de la FFBB, puis par les CDE à partir de la saison 2026-2027.

3. Charge de travail des CDE.

La Fédération est consciente de l'investissement (souvent bénévole) nécessaire. Les évolutions engagées (FBI, simplification des procédures, automatisation) visent précisément à réduire la charge administrative et à recentrer les missions sur l'expertise. Les priorités identifiées doivent permettre aux CDE et Comités de

structurer et d'organiser le travail dans le temps long. La saison 2026-2027, en lien avec l'application du nouveau règlement et la dématérialisation restera néanmoins très importante pour fiabiliser les données dans FBI.

4. Possibilité pour les CDE de bloquer des salles.

La décision de classement, de refus ou de suspension relève de la CFE. Ce fonctionnement garantit l'harmonisation nationale des décisions, notamment dans un contexte national de saturation des salles multisports.

5. Mise à jour des salles déjà classées dans FBI

Avec la mise à jour de FBI, les données existantes ont été conservées. Toutefois, un travail progressif de mise à jour est attendu, notamment pour intégrer les nouveaux champs et fiabiliser la base de données.

6. Salles scolaires utilisées par des clubs

Dès lors qu'un club utilise une salle (y compris scolaire), celle-ci peut être intégrée dans FBI. Le classement devient obligatoire à partir du moment où le club souhaite utiliser cette salle dans un cadre compétitif.

7. Salles détruites ou obsolètes dans FBI

La suppression complète n'est pas toujours possible pour des raisons historiques (traçabilité). En revanche, ces salles peuvent être : déclarées comme fermées et/ou rendues non désignables dans FBI.

8. Document à utiliser lors d'une visite de salle

Les informations doivent désormais être saisies directement dans FBI. Un support papier (type e-dossier) peut être utilisé sur le terrain, mais il n'est plus obligatoire dans la procédure.

9. Délai moyen de classement fédéral d'une salle

Tous les dossiers sont instruits lors des réunions mensuelles de la CFE. Lorsque le dossier est complet, les délais de traitement sont généralement rapides (de l'ordre de quelques jours). La CFE et les Services échangent aussi quotidiennement pour traiter les urgences.

10. Présence des équipements militaires dans DATA.ES

De manière générale, les équipements militaires ne sont pas recensés dans DATA.ES, notamment pour des raisons de confidentialité ou d'accès restreint.

11. Point de départ de la durée de validité du classement

La durée de validité (ex. : 10 ans pour S1) débutera à partir de l'entrée en vigueur du nouveau règlement et du reclassement des équipements au cours de la saison 2026-2027.

12. Cas d'un éclairage insuffisant

En cas de non-conformité (notamment liée à l'éclairage), le classement peut être suspendu ou refusé si les exigences minimales ne sont pas respectées. L'attestation correspondante constitue alors un levier pour mobiliser les propriétaires et engager une démarche d'accompagnement et de mise en conformité de l'équipement.

Pour toute question ou information complémentaire, n'hésitez pas à prendre attache avec les référents régionaux de votre Commission Fédérale Équipements, ou avec le personnel du service Territoires de la FFBB.

Contact : Théo FEDERMANN		E-mail : cf-equipements@ffbb.com
Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Théo FEDERMANN Chargé de mission développement des lieux des pratiques	Matthieu SOUCHOIS DTN Adjoint Directeur du Pôle Clubs et Territoires	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2026-06-10 NOTE LR CD CLUBS 4-PCT-CFE-Bilan Réunion des CDE-VFIN	